

CULTURE GENERALE

Sous la direction de AA BELKHIRIA

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette unité d'enseignement a pour objectif de permettre à l'étudiant d'élargir ses horizons et sa vision du monde ainsi que de raffermir ses acquis culturels aussi bien dans des domaines apparentés à sa spécialité, celui des APS d'une part, ainsi que dans d'autres d'ordre plus large.

Les documents ci-joints sont regroupés afin de permettre aux étudiants de mieux s'orienter dans la quête de cette vaste facette de leur formation

Programme de formation :

CHAPITRE I : histoire contemporaine

- 1) Les grands courants de pensées
- 2) Les branches des sciences
- 3) Les Arts Contemporains
- 4) les Grandes Guerres et les guerres d'indépendance du XXème siècle

CHAPITRE II : Les Grandes Conventions et Institutions Internationales :

- 1) La Convention de Genève
- 2) L'Organisation des Nations Unies

-

CHAPITRE III : La Culture du Sport :

- 1) L'esprit sportif
- 2) Les premières structures modernes du sport
- 3) Le Mouvement Olympique

CHAPITRE I : histoire contemporaine

1) Les grands courants de pensées

Les bouleversements économiques et sociaux ont été accompagnés de grands courants de pensée et de l'apparition de nouvelles branches des sciences qui se sont ajoutées aux sciences dites mères et parmi les quelles les STAPS en sont des plus récentes.

a) Les Courants de pensée généraux :

- Empirisme : Doctrine selon laquelle toute connaissance découle de l'expérience.

la philosophie de **Hume** ou celle de **Locke**

- Rationalisme : Théorie qui affirme que l'esprit humain possède des principes ou des connaissances a priori, indépendants de l'expérience

la **philosophie** de Descartes

- Idéalisme : Doctrine philosophique qui nie l'existence du monde extérieur, et réduit celui-ci aux représentations de la subjectivité. Autrement, les idéalistes pensent que le monde n'existe pas sans sujet pour le penser.

les philosophies de Platon, Kant, Hegel, Fichte,

- Positivismisme : Le principe du positivisme est de réfuter à l'homme tout sens métaphysique, s'attachant ainsi aux sciences objectives, à la recherche de lois.

la **philosophie** d'Auguste Comte

- Stoïcisme : Le stoïcisme est à la fois une théorie de l'univers et une morale. La sagesse stoïcienne se définit comme une connaissance du Cosmos.

- Structuralisme : Il existe, pour le structuralisme, des structures pour toutes les activités sociales, permettant de les expliquer. Il faut donc dépasser les faits empiriques.

Phénoménologie : Etude descriptive d'un ensemble de phénomènes. La phénoménologie procède d'une critique de la métaphysique classique (empirisme et idéalisme à la fois), dans une volonté de retour au concret. La phénoménologie se définit comme une science rigoureuse des essences.

Matérialisme : La théorie matérialiste est une doctrine ontologique selon laquelle il n'existe pas d'autre substance que la matière. Il rejette en général l'existence de Dieu, de l'âme, de l'au-delà. La conscience ne serait qu'un phénomène second, à rattacher à la matière.

Existentialisme : L'existentialisme est une philosophie de l'homme (et non une philosophie des idées). C'est une philosophie de l'existence qui réfute l'antériorité de l'essence. L'existentialisme considère l'homme comme une auto-production libre, seul dans un univers sans Dieu. La philosophie existentielle cherche la signification métaphysique de l'homme.

Voir les philosophies de Pascal, Kierkegaard, Sartre, Camus, Heidegger.

Scepticisme : Le scepticisme est une position de refus. Refus de statuer sur l'existence des objets. Le jugement est suspendu, le doute permanent.

Cynisme : Le cynisme est avant tout une doctrine morale, qui consiste à rejeter les conventions sociales et morales communément admises. La vie cynique doit être fondée sur une vertu très ascétique.

Romantisme : Exaltation du sentiment de la nature. Les romantiques décrivent la nostalgie comme l'attitude authentique de la conscience humaine, et fondent la théorie de la nature comme médiatrice entre l'homme et la divinité, la nation comme source d'accès au religieux. Il s'agit aussi de réhabiliter les sentiments, la liberté.

b) les Courants de philosophie politique :

Communisme : Doctrine sociale préconisant la mise en commun de tous les biens et l'absence de propriété privée, visant la libération de l'homme et la fin de l'exploitation (déperissement de l'Etat)

Socialisme : Chez Marx, le socialisme est l'état intermédiaire de l'Etat (entre le capitalisme et le communisme), étape caractérisée par la dictature du prolétariat. Le socialisme subordonne l'intérêt des individus à l'intérêt commun.

Libéralisme : le versant économique du libéralisme affirme que l'Etat doit s'effacer au profit du marché, tandis que le versant politique met au coeur de la société le principe de la liberté, L'Etat devant protéger la liberté individuelle.

Libertarianisme : Doctrine des libéraux radicaux qui prône la disparition de l'État en tant que système fondé sur la coercition, au profit d'une coopération libre entre les individus.

Contractualisme : Théorie politique selon laquelle les individus doivent sortir de l'état de nature, abandonner leurs droits naturels, pour s'associer dans la liberté et l'égalité (versant démocratique chez Rousseau, Locke ou Kant, versant absolutiste chez Hobbes)

Anarchisme : L'anarchisme se caractérise comme le refus de tout pouvoir ou de toute autorité, la seule valeur étant l'individu et ses propres valeurs

Humanisme : L'humanisme fait de l'homme l'unique source de valeurs

Féminisme : Le féminisme est un courant philosophique qui vise l'émancipation totale des femmes, tant sur le plan politique que sociétal

Utilitarisme : Doctrine qui considère l'utile comme ce qui peut apporter l'agréable. La vie humaine doit être fondée sur une arithmétique des plaisirs

c) Les courants de pensée contemporains :

- Le Libéralisme

Le **libéralisme** est un courant de pensée de philosophie politique, né d'une opposition à l'absolutisme et au droit divin dans l'Europe des Lumières (XVIII^e siècle), qui affirme la primauté des principes de liberté et de responsabilité individuelle sur le pouvoir du souverain. Il repose sur l'idée que chaque être humain possède des droits fondamentaux qu'aucun pouvoir n'a le droit de violer. En conséquence, les libéraux veulent limiter les obligations sociales imposées par le pouvoir et plus généralement le système social au profit du libre choix de chaque individu^{1,2}. Le libéralisme repose sur un précepte moral qui s'oppose à l'assujettissement, d'où découlent une philosophie et une organisation de la vie en société permettant à chaque individu de jouir d'un maximum de liberté, notamment en matière économique. Pour la plupart des libéraux, la dichotomie entre « libéralisme économique » et « libéralisme

politique » n'existe donc pas, puisqu'il s'agit de l'application d'une même doctrine dans des domaines différents³.

Au sens large, le libéralisme prône une société fondée sur la liberté d'expression des individus dans le respect du droit du pluralisme et du libre échange des idées. La satisfaction et l'expression libre de l'intérêt de chacun permet une société qui valorise les meilleures adaptations. Elle doit joindre, d'une part, dans le domaine économique, l'initiative privée, la libre concurrence et son corollaire l'économie de marché, et d'autre part, dans le domaine politique, des pouvoirs politiques encadrés par la loi librement débattue, et des contre-pouvoirs. Elle valorise ainsi le mérite comme fondement de la hiérarchie. Cela suppose idéalement un État de droit où sont respectées les minorités jusqu'à la plus petite, l'individu ; l'État n'étant que le garant de ce respect et devant rendre des comptes de son action.

Cette position théorique implique le respect du pluralisme et une adaptation aux évolutions sociales: le libéralisme peut donc se manifester de façon fort diverse, voire opposée; le *libéral* peut ainsi être, selon le lieu, voire en fonction des moments, celui qui exige de l'État qu'il brise un traditionalisme religieux ou social oppresseur pour l'individu (caste, statuts, discriminations et privilèges, ...) ou qui défend la liberté de pratiquer une religion ou une tradition, il peut demander que l'État intervienne pour donner à chacun une véritable capacité d'action économique (bridée par un monopole, la pauvreté, le manque d'éducation, de crédit ou autre), ou inversement celui qui s'oppose à l'intervention du pouvoir. Les limites à fixer à l'action de l'État, ainsi que les modalités de l'action publique (notamment aux rôles respectifs de l'action administrative et de la loi), sont donc sujets à débat au sein même du libéralisme. La plupart des libéraux considèrent que l'action de l'État est nécessaire à la protection des libertés individuelles, dans le cadre de ses fonctions régaliennes, et nombre d'entre eux (comme Adam Smith, Raymond Aron, Karl Popper ou Benedetto Croce) acceptent et même recommandent certaines interventions de l'État dans l'économie, notamment en matière de contrôle et de régulation. À l'opposé, les libertariens de tendance anarcho-capitalistes refusent à l'État toute légitimité dans quelque domaine que ce soit.

- **Le « Laissez-faire »**

Le **laissez-faire** est un courant de pensée économique et politique né en opposition au mercantilisme. De nos jours il s'oppose en économie aux politiques interventionnistes. Le terme représente également un principe dans la philosophie chinoise.

Comme courant de pensée économique, l'expression a circulé au XVIII^e siècle pour obtenir du pouvoir monarchique la disparition des obstacles à la création de nouvelles entreprises (suppression des privilèges exclusifs accordés à des compagnies monopolistiques, à des villes portuaires, à des corporations de manufacturiers), mais aussi levée des interdictions faits aux nobles et au clergé régulier de s'adonner aux activités productrices marchandes. Vincent de Gournay, qui avait demandé, en 1752, à Trudaine de libérer le commerce du blé entre les provinces et qui s'inquiète de la contrebande, complète la formule en « **laisser faire, laisser passer** » (à l'infinitif). Après sa mort en 1759, elle a été reprise comme un système par les physiocrates doctrinaires (à l'impératif).

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'un auteur peut très bien appartenir à plusieurs courants (exemple : Sartre est phénoménologue, marxiste, individualiste et idéaliste). Voici donc l'essentiel des principales écoles de **philosophie et une définition de chaque courant philosophique (existentialisme, idéalisme, empirisme, ...)** :

Liste des différentes branches des sciences

La diversification et la ramifications des différentes formes de la connaissance font partis du patrimoine culturel de l'humanité , et leur définition ,ne serait ce que approximative ne peut être que valorisante quant à une culture générale que se doit d'avoir toute personne intégrée dans le monde du savoir .

Les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) se targuent d'en faire partie , concernant le domaine des pratiques corporelles et cherchent à s'imposer en tant que telles

Toute liste ne peut être qu'exhaustive, nous assistons à une perpétuelle apparitions de nouvelles sciences voir de nouvelles formulations de certaines d'entre elles

Direction	Concernant le terrain
Aérodynamique	L'étude du mouvement du gaz sur les objets et les forces créées
Aéronautique	Science de la Fligt des avions.
Agronomie	Science traitant des plantes cultivées.
Anatomie	L'étude de la structure et l'organisation des êtres vivants
Angiologie	Traite de l'étude du système vasculaire sanguin.
Anthologie	Etude des fleurs.
Anthropologie	L'étude des cultures humaines passées et présentes. Etude des grands singes et l'homme.
Apiculture	Industries de miel (apiculture).
Araneology	Etude des araignées.
Archéologie	L'étude du matériau reste des cultures
Astronomie	L'étude des objets célestes dans l'univers. Étude des corps célestes.
Astrophysique	L'étude de la physique de l'univers
Bactériologie	L'étude des bactéries par rapport à la maladie
Batracology	Etude des grenouilles.
Biochimie	L'étude de la chimie organique de composés et de processus qui se produisent dans les organismes

Biologie	La science qui étudie les organismes vivants
Biophysique	L'application des théories et des méthodes des sciences physiques à des questions de la biologie
Biotechnologie	Traite de l'utilisation de micro-organismes dans les processus commerciaux pour la production de chimie fine comme les médicaments, les vaccins, hormones, etc sur une grande échelle.
Botanique	L'étude scientifique de la vie végétale
Cardiologie	Etude du cœur.
Génie chimique	L'application des sciences, des mathématiques et d'économie pour le processus de conversion des matières premières ou de produits chimiques dans des formes plus utiles ou précieux
Chimie	La science de la matière et ses interactions avec l'énergie et se
Climatologie	L'étude des climats et des enquêtes de ses phénomènes et des causes
Informatique	L'étude systématique de systèmes de calcul et calcul
Craniologie	Etude des crânes.
Cryogénie	Etude concernant l'application et l'utilisation des très basses températures.
Cryptographie	Étude de l'écriture secrète.
Cytologie	Etude des cellules.
Dermatologie	Étude de la peau.
Écologie	L'étude de la façon dont les organismes interagissent les uns avec les autres et leur environnement
Electronics	La science et la technologie des phénomènes électroniques
Ingénierie	L'application pratique de la science pour le commerce ou l'industrie
Entomologie	L'étude des insectes
Sciences de l'environnement	La science des interactions entre les propriétés physiques, chimiques, biologiques et des composants de l'environnement
Étiologie	Étude de la cause des insectes.
Eugénisme	Etude de improvment de la race humaine en appliquant les lois de l'hérédité. elle est liée avec les générations futures.
Evolution	Traite de l'étude de l'origine du neuf avec du vieux.
Exbiology	Traite de la vie ou de possibilités de vie au-delà de la terre.

Floriculture	Etude des plantes yeilding fleur.
Forêts	La science de l'étude et la gestion des forêts et des plantations, et des ressources naturelles
Génétique	La science des gènes, l'hérédité et la variation des organismes
Géologie	L'étude des sciences de la terre, sa structure, et l'histoire
Gérontologie	étude de vieillir.
Gynécologie	Etude des organes reproducteurs féminins.
Hématologie	Étude de sang.
Hépatologie	Etude du foie.
Horticulture	Étude de la culture du jardin.
Iconographie	Enseignements par des images et des modèles.
Immunologie	La science qui traite de l'étude de la résistance des organismes contre l'infection.
Jurisprudence	La science du droit.
Kalology	Étude de la beauté humaine.
Lexicographie	La compilation du dictionnaire.
Biologie marine	L'étude de la vie animale et végétale dans les écosystèmes d'eau salée
Mathématiques	Une science qui traite de la logique de la quantité et la forme et la disposition
Médecine	La science sur le maintien de la santé et de sa restauration par le traitement de la maladie
Météorologie	Étude de l'atmosphère qui se concentre sur les processus de prévisions météorologiques et
Microbiologie	L'étude des microorganismes, y compris les virus, les procaryotes et les eucaryotes simples
Minéralogie	L'étude de la chimie, la structure cristalline, et physiques (y compris optiques) propriétés des minéraux
Biologie Moléculaire	L'étude de la biologie au niveau moléculaire
Mycologie	Etude des champignons.
Myologie	Etude des muscles.
Néphrologie	Etude des reins.
Neurologie	La branche de la médecine traitant le système nerveux et de ses troubles
Physique nucléaire	La branche de la physique concernée avec le noyau de l'atome
Numismatique	Etude des monnaies et médailles.

Obstétrique	Direction de la médecine traitant de la grossesse.
Océanographie	Etude des océans de la planète et de leurs écosystèmes interconnectés et les processus chimiques et physiques
Omithology	Etude des oiseaux.
Oneirology	Etude des rêves.
Ophthalmologie	Etude des yeux.
Chimie Organique	La branche de la chimie dédiée à l'étude des structures, la synthèse et réactions des composés contenant du carbone
Ornithologie	L'étude des oiseaux
Ostéologie	Etude des os.
Paléontologie	L'étude des formes de vie existant dans l'ancien temps géologiques
Pathologie	Étude des organismes pathogènes.
Pédologie	Stydy des sols.
Pétrologie	L'étude géologique et chimique des roches
Philatélie	Philatélie.
Philologie	Étude des langues.
Phonétique	Concernant les sons d'une langue.
Phycologie	Etude des algues.
Physique	L'étude du comportement et des propriétés de la matière
Physiographie	Phénomène naturel.
Physiologie	L'étude des fonctions mécaniques, physiques et biochimiques des organismes vivants
Pisciculture	Etude des poissons.
Pomologie	Étude de fruits.
Psychologie	Etude de l'esprit et le comportement
Radiologie	La branche de la médecine traitant des applications de l'énergie rayonnante, y compris les rayons X et des radio-isotopes
Sismologie	L'étude des tremblements de terre et le mouvement des vagues à travers la terre
La sériciculture	L'industrie de la soie (la culture de la soie la teigne et la pupe).
Serpentology	Etude des serpents.
Taxonomie	La science de la classification des animaux et des plantes
Télépathie	La communication entre deux esprits à une distance à l'aide d'émotions, pensées et sentiments.
Thermodynamique	La physique de l'énergie, la chaleur, le travail,

	l'entropie et la spontanéité des processus de
Toxicologie	L'étude des poisons et les effets de la poisoning
Virologie	Etude du virus.
Zoologie	L'étude des animaux

2) LES Arts Contemporains :

-OBJECTIFS DE CE THEME :

Ce thème a pour objectif d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir une culture personnelle à valeur universelle et les moyens de s'informer sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

- CONTENU

Ce thème, qui concerne toutes les disciplines, sollicite plus particulièrement les enseignements artistiques et l'histoire. Il s'appuie sur les périodes historiques.

Les œuvres étudiées peuvent appartenir à six grands domaines artistiques :

- Les Arts de l'espace : architecture, arts des jardins ;
- Les Arts du langage : littérature (récit, poésie) ;
- Les Arts du quotidien : design, objets d'art ;
- Les Arts du son : musique (instrumentale, vocale) ;
- Les Arts du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, marionnettes ;
- Les Arts du visuel : arts plastiques, cinéma, photographie.
-

-CITATIONS SUR L'ART

" Vous ne pouvez rien faire dans l'art sans passion. "
Marcel Salinas

" Il n'y a pas de différence fondamentale entre l'artiste et l'artisan. L'artiste est une élévation de l'artisan. Par la grâce du ciel, en de rares moments de lumière qui sont en deçà de sa volonté, l'art fleurit inconsciemment du travail de sa main, mais les connaissances de base de ce travail sont indispensables à tout

artiste. C'est là qu'est la source de la production créatrice. "
Walter Gropius

" Ma mission de peintre est de donner de l'art une image permanente et humaine. "
Marcel Gromaire

" C'est l'être humain qui m'intéresse. Son visage est la création suprême de la nature. "
Amedeo Modigliani

" L'artiste vient à la vie pour un accomplissement qui est mystérieux. Il est un accident. Rien ne l'attend dans le monde social. "
Odilon Redon

"Se plier en silence à certaines exigences intérieures et passer sa vie à chercher des moyens d'expression sincères. "
Georges Rouault.

"La lumière est la seule réalité."
Robert Delaunay.

"Tout se résume en ceci : avoir des sensations et lire la nature."
Paul Cézanne.

"Aucune forme d'art ne peut donner d'émotion s'il ne s'y mêle pas une part de réel. Si infime qu'elle soit, si impalpable, cette allusion, cette parcelle irréductible est comme la clef de l'oeuvre. Elle la rend lisible, elle en éclaire le sens, elle ouvre sa réalité profonde, essentielle, à la sensibilité qui est l'intelligence véritable."
Jean Fautrier.

" L'émotion ne s'ajoute, ni ne s'initie : elle est le germe, et l'oeuvre est l'éclosion ."

Georges Braque.

" Regardez la nature ... et tournez lui le dos ."

Raoul Dufy.

" Inutile de serrer la forme; le dessin précis et sec nuit à l'impression d'ensemble et détruit toutes les sensations. Ne pas arrêter le contour des choses ."

Camille Pissarro.

" Devant la nature elle-même, c'est notre imagination qui fait le tableau."

Paul Gauguin.

" Devant la nature elle-même, c'est notre imagination qui fait le tableau."

Paul Gauguin.

" Devant la nature elle-même, c'est notre imagination qui fait le tableau."

Paul Gauguin.

" La nouveauté est dans l'esprit qui crée, et non pas dans la nature qui est peinte."

Eugène Delacroix.

" Il ne suffit pas d'avoir un modèle et de le copier. Sans doute la nature est la base du travail, mais l'art ne consiste pas à copier la nature."

Aristide Maillol.

" On me demande souvent ce que cache ma peinture. Rien ! Je peins des images visibles qui évoquent quelque chose d'incompréhensible."
René Magritte.

" La loi la plus importante de la vie et de l'art est celle de l'équilibre."
Piet Mondrian.

" Toujours, il y a toujours un sujet, toujours. On ne peint jamais ce qu'on voit ou ce qu'on croit voir : on peint à mille vibrations le coup reçu. "
Nicolas de Staël.

" C'est l'imagination qui donne au tableau espace et profondeur. "
Henri Matisse.

" L'imagination se nourrit d'images le long du chemin. "
Léonor Fini.

" Le merveilleux est toujours beau, n'importe quel merveilleux est beau, il n'y a même que le merveilleux qui soit beau. "
André Breton.

" L'oeuvre d'art est un arrêt du temps "
Pierre Bonnard

3) les Grandes Guerres et les guerres d'indépendance du XXème siècle

a) Les grandes guerres du vingtième siècle :

OBJECTIF DU THEME ;

- CONNAITRE les évolutions à long terme, entre les bilans d'entrée et de sortie de siècle

- REPERER les évènements, les crises et les fluctuations

COMPRENDRE les facteurs, les acteurs, les modalités et le sens de ces évolutions

- CONTENU:

a) Les deux guerres mondiales de la première moitié du vingtième siècle ont incontestablement bouleversé le panorama économique et politique de la planète.

- Les deux grands conflits étaient certainement prévisibles, peut-être évitables (ou du moins susceptibles d'être différés, mais à quel prix ultérieur?)
- La troisième guerre mondiale (Etats Unis/Union Soviétique) a été préparée, à grands coûts) mais n' a pas été combattue, du moins directement. Et s'est achevée par l'implosion de l'URSS
- Les guerres directes contre(décolonisation), puis dans le Tiers monde (conflits Sud Sud) ont occupé

La **guerre du Viêt Nam** (également appelée **deuxième guerre d'Indochine**) est une guerre qui a opposé de 1959 à 1975, d'une part la République démocratique du Viêt Nam (ou Nord-Vietnam) et son armée populaire

vietnamienne — soutenue matériellement par le bloc de l'Est et la Chine — et le Front national pour la libération du Sud Viêt Nam (ou *Viet Cong*), face à, d'autre part, la République du Viêt Nam (ou Sud-Vietnam), militairement soutenue par l'armée des États-Unis appuyée par plusieurs alliés (Australie, Corée du Sud, Thaïlande, Philippines). La guerre civile laotienne et la guerre civile cambodgienne sont des conflits annexes s'étant déroulés en parallèle, et sur lesquels la guerre du Viêt Nam a eu un impact décisif.

b) Les Guerres d'indépendance

Une **guerre d'indépendance** ou **guerre de libération nationale** est un conflit armé, qui prendra généralement la forme d'une guerre civile, dans lequel un peuple lutte contre une domination coloniale ou une occupation étrangère.

Le Protocole I ajouté en 1977 aux Conventions de Genève, qui fait référence au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mentionne, dans les guerres de libération nationale, la lutte contre un régime raciste^[1].

Quoique les guerres d'indépendance existent depuis longtemps, c'est particulièrement dans le cadre des mouvements d'indépendance ou de libération de la seconde moitié du XX^e siècle que s'est précisée la forme particulière de guerre civile qu'est la guerre de libération nationale.

On conçoit que le fait de désigner une guerre sous cette expression plutôt que sous le terme générique d'insurrection ou de guerre civile (position vraisemblable du pouvoir supposé illégitime en place) ne soit pas neutre. En la matière, le sens commun et le sens juridique peuvent se contredire et participer d'une guerre de mots. Or, si les Conventions de Genève étendent aux guerres de libération nationale les mesures de protection applicables aux conflits armés internationaux^[2], le texte reste muet sur les critères permettant de comprendre pourquoi un conflit sera considéré comme guerre d'indépendance (formation du Bangladesh) et l'autre pas (Guerre du Biafra, appelée *guerre civile du Nigeria*).

L'usage des termes ou la reconnaissance semble participer, en la matière, d'un pragmatisme cynique où seul le résultat du conflit décide de sa nature^[3].

CHAPITRE II : Les Grandes Conventions et Institutions Internationales

a) Les Conventions de Genève :

Les Conventions de Genève sont des traités internationaux fondamentaux dans le domaine du droit international humanitaire. Elles définissent des règles de protection des personnes en cas de conflit armé, notamment les soldats de certaines actions, les blessés et prisonniers de guerre, mais aussi les civils et leurs biens.

La première Convention de Genève date de 1864. Cependant les textes en vigueur aujourd'hui ont été écrits après la Seconde Guerre mondiale. Sept textes ont cours en ce moment : les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, les deux protocoles additionnels du 8 juin 1977 et le troisième protocole additionnel de 2005.

Les quatre Conventions de Genève ont été mondialement ratifiées, ce qui signifie que chacun des États du monde s'engage à les respecter¹.

Le droit humanitaire

Le droit international humanitaire est aussi appelé le *droit de Genève* (*jus in bello*). Le *droit de Genève* cherche à protéger le personnel militaire qui ne participe plus aux combats (blessés et prisonniers) ainsi que les personnes qui ne participent pas activement aux combats (populations civiles).

Le droit de la maîtrise des armements

Article détaillé : Maîtrise des armements.

Ce droit regroupe les conventions internationales interdisant, limitant ou réglementant l'emploi de certaines armes et munitions (armes chimiques et biologiques, mines antipersonnel, balles explosives..). Le droit de la maîtrise des armements complète les traités internationaux relatifs au désarmement (SALT, FCE, START, ...).

b) L'Organisation des Nations Unies (ONU) :

Chap.III : La culture du sport

a)Le fair play :

L'ESPRIT SPORTIF

L'esprit sportif est l'expression d'un comportement, d'une attitude intégrant des valeurs fortes c'est aussi défini comme l'acceptation des règles du code du sportif mis en place par l'association française pour le sport :

Le respect de soi et de ses partenaires et adversaires, de l'arbitre, des règlements,

L'anti-violence

La loyauté

La courtoisie et politesse

L'altruisme, capacité à se soucier des autres

La dignité

Accepter le résultat même dans la défaite

Tous les sportifs que se soit du débutant au champion s'engage à :

Respecter les règles du jeu.

Respecter les décisions de l'arbitre au juge.

Respecter l'adversaire et les partenaires.

être loyal dans le sport et dans la vie.

Etre exemplaire, généreux, et tolérant.

Etre maître de soi en toutes circonstances.

Refuser toute forme de violence et de tricherie.

En tant que sportif vous devez transmettre ses valeurs, car elles ne s'arrêtent pas au terrain de sport, mais bien au delà dans la vie de tous les jours.

Le fair-play : le fair renvoie à ce qui est juste et play renvoi au jeu en anglais cela implique donc un franc jeu.

b) LES STRUCTURES SPORTIVES

Les grands principes

- « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».
- « Le schéma de services collectifs du sport, conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, définit les objectifs de l'État pour :
 1. développer l'accès aux services, aux équipements, aux espaces, sites et itinéraires relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire national, en cohérence avec le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux,
 2. favoriser l'intégration sociale des citoyens.

L'agrément

Le préalable est évidemment de définir qui est "représentatif", par exemple d'une pratique sportive. De cette démarche peut découler un agrément, délivré par le ministre chargé des Sports, et dont les

conditions d'attribution et de retrait sont définies par décret par le Conseil d'État. L'obtention de cet agrément est « notamment fondée sur l'existence de dispositions statutaires garantissant le fonctionnement démocratique de l'association, la transparence de sa gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes ». Il en découle entre autres la faculté de l'État à subventionner la dite structure

Les grandes orientations

Logiquement, l'organisation du sport ne peut que s'inscrire dans la durée. Et ne peut avoir d'efficacité sans une stratégie de long terme, appuyée sur la volonté affichée par l'État de développer toutes les formes d'activités sportives, notamment les sports de nature. Et se pose alors la question de l'accessibilité du sport à tous les publics, sans exclusive. D'où des directives et des moyens particuliers affectés par le ministère de la Jeunesse et des sports en direction de certains publics, pour éviter la sous-représentation (voire l'exclusion) du domaine sportif de telle ou telle catégorie de citoyens.

Par ailleurs, au vu des contraintes inhérentes au statut associatif des clubs sportifs et des fédérations, une attention toute particulière doit être portée à la formation des bénévoles.

La formation des bénévoles

Evaluer les besoins en formation et les possibilités d'emploi, dans le mouvement associatif en général, et sportif en particulier entrent dans le cadre des orientations du ministère, la formation de bénévoles qui encadrent les associations sportives. Cela se traduit notamment, par de nombreuses réunions d'information organisées par les fonctionnaires du ministère en dehors des heures normales du travail salarié, et par un effort particulier quant à l'aide au financement de formations techniques spécifiques (par exemple, en comptabilité, en droit associatif...).

Le sport au féminin

En dehors d'un aspect purement légaliste, il semble évident que l'État, ses ministères, ses organes déconcentrés et délégataires, et plus généralement, l'ensemble de la société, fasse tout son possible pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à l'activité sportive. Ainsi, des études fréquentes, et des moyens d'information et financiers sont affectés à une politique volontariste menée sur le sujet par le ministère de la Jeunesse et des sports. Par ailleurs, le sport ne peut parfois plus jouer son rôle social et intégrateur puisqu'on constate une érosion constante de la pratique sportive chez les jeunes

Sport et handicap

Déclarer d'intérêt général le développement du sport auprès des handicapés, faire le plus possible pour promouvoir le sport comme moyen d'intégration. « Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées » Les moyens à mettre en œuvre sont notamment : le développement des fédérations, la formation de l'encadrement, l'adaptation des matériels et des équipements sportifs, et une information spécifique auprès des handicapés, portant sur les dispositifs existants et les bienfaits de la pratique sportive.

.

Jeunesse et sport

La politique du sport en direction de la Jeunesse relève de l'organisation des centres de loisirs au sport de haut niveau. Cette politique à l'endroit des Jeunes passe tant par l'information (avec par exemple le réseau Information Jeunesse) que par la participation avec le Conseil national de la Jeunesse. Et, évidemment, par le sport scolaire et universitaire.

Outre les motivations évidentes relevant purement de l'éducation et de la santé, l'ensemble des acteurs du mouvement sportif accorde une place prépondérante à la politique du sport en direction des Jeunes à cause de ses fonctions sociales, civiques et intégratrices

L'intégration

Mettre en œuvre des moyens techniques, financiers et humains, pour valoriser l'aspect éducatif et la fonction sociale du sport, auprès des publics dits « en difficultés ». Ainsi, l'ensemble des conseillers techniques sportifs se voit notamment chargé de mettre en place des actions de promotion du sport auprès des publics concernés, et, parallèlement au développement des "sports de nature", de veiller à promouvoir la notion d'écocitoyenneté.

Santé - Dopage - Incivilités

Mettre à disposition de l'État et du " Mouvement sportif ", d'une part des outils d'information et de prévention à destination des "scolaires", des sportifs, et de leur encadrement, et d'autre part, un dispositif législatif et répressif visant à préserver la santé et l'exemplarité du sportif..

La lutte contre les incivilités et la violence dans le sport est l'affaire de tous : spectateurs, joueurs et pratiquants, arbitres, éducateurs et dirigeants, parents. C'est dans le comportement de chacune et de chacun que se trouve la voie du refus de la violence dans le sport, ainsi que la transmission des valeurs éducatives que constitue le respect du jeu et de l'adversaire.

c)Le mouvement olympique

Son origine date de la restauration des jeux olympique et de l'olympisme moderne par le baron Pierre de Coubertin. Le mouvement olympique est présidé par le Comité International Olympique (créé en 1894 à la suite du deuxième congrès international athlétique à Paris), qui est une association internationale non gouvernementale, à but non lucratif. En application du sixième principe fondamental de la charte olympique, " le mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle. "

Afin de garantir l'indépendance du CIO, ses membres sont recrutés par cooptation. Ils sont les représentants du mouvement olympique auprès de leurs pays respectifs et non les délégués de leurs pays au sein du CIO (règle 20). Les comités nationaux olympiques sont les représentants du CIO dans chaque pays

et ont pour mission de développer et de protéger le mouvement olympique dans leurs pays respectifs conformément à la charte olympique (règle 31).

L' ORIGINE

Du Comité Olympique International

Le Comité International Olympique (CIO) et le Mouvement olympique furent institués par le Français Pierre de COUBERTIN le 23 juin 1894, lors du Congrès International de Paris, organisé à la Sorbonne. La vision des Jeux Olympiques selon Pierre de Coubertin peut se résumer ainsi : «Pourquoi j'ai rétabli les Jeux Olympiques ? Pour ennoblir et fortifier les sports, pour leur assurer l'indépendance et la durée, et les mettre ainsi à même de mieux remplir le rôle éducatif qui leur incombe dans le monde moderne.»

Pierre de Coubertin est également l'auteur de la célèbre maxime qui caractérise les Jeux : «L'important dans la vie n'est point le triomphe mais le combat; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu.» Pierre de Coubertin, Londres, 1908.

Le choix des villes hôtes des deux premières éditions des Jeux Olympiques modernes fut vite fait par le Congrès : Athènes en 1896 et Paris en 1900.

LE COMITÉ INTERNATIONAL

OLYMPIQUE (CIO) SUR LE PLAN LEGAL

le CIO est une organisation internationale non gouvernementale, à but non

lucratif, à forme d'association dotée de la personnalité juridique, reconnue par le Conseil fédéral suisse, et dont la durée est illimitée (arrêté du 17 septembre 1981). Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais.

Néanmoins, en cas de divergence entre les textes français et anglais de la Charte olympique, c'est le texte français qui fait foi.

Le siège administratif du CIO se trouvait initialement à Paris. Depuis le 10 avril 1915, il est situé à Lausanne, en Suisse.

LE MOUVEMENT OLYMPIQUE

«Sous l'autorité suprême du Comité International Olympique, le Mouvement olympique comprend les organisations, les athlètes et les autres personnes qui se soumettent à la Charte olympique.» (Charte olympique, 2011, Règle 1). «Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme.

L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO. ». (Charte olympique, 2011, Principes fondamentaux).

Outre le CIO, le Mouvement olympique comprend les Fédérations Internationales de sport (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), toutes les autres fédérations, institutions et organisations reconnues, ainsi que les athlètes, les juges, les arbitres, les entraîneurs et autres techniciens du sport.

LES MEMBRES :

Alors que la première liste des membres du CIO, établie en 1894, comprenait 15 personnes, elle en compte à présent 113, président et membres de la commission exécutive inclus.

Actuellement, le CIO a également 28 membres honoraires et un membre d'honneur.

La composition actuelle de l'Assemblée générale du CIO, la Session, reflète le rôle important également joué par les autres membres de la famille olympique. La Charte olympique souligne bien cette importance : elle stipule en effet que 15 représentants des diverses composantes de la famille olympique (personnes occupant des positions dirigeantes

«**Le but du Mouvement olympique** est de contribuer à la construction d'un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le biais d'une pratique sportive en accord avec l'Olympisme et ses valeurs.»
(Charte olympique, 2010, Règle 1)

JEUX DE L'OLYMPIADE ET JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Jeux de l'Olympiade Jeux Olympiques d'hiver

Sydney 2000 2002 Salt Lake City

Athènes 2004 2006 Turin

Beijing 2008 2010 Vancouver

Londres 2012 2014 Sochi

Rio 2016 2018 Pyeong Chang